

Protocole d'accueil des élèves

École élémentaire Jean moulin

St Rémy lès Chevreuse

conditions d'ouverture de l'école

L'école accueillera **progressivement** dès le 14 mai et par groupes de 8 élèves, suivant les prescriptions et modalités de contrôle du **protocole sanitaire national**, et sur la base du **volontariat des familles** :

- tous les jours scolaires, **les élèves identifiés prioritaires** (dont enfants des personnels de soin et professionnels nécessaires à la reprise)
- certains jours scolaires à compter du 2/06, **tous les autres élèves de l'école** suivant les groupes constitués par chaque enseignante.

Les **propositions d'accueil** seront envoyées par mail aux familles concernées une semaine avant les dates d'accueil proposées*, et suivant les **listes prévisionnelles** disponibles sur le blog de l'école:

<http://blog.ac-versailles.fr/jmstrem/>

rôle des parents d'élèves dans le respect des gestes barrières

La **distanciation physique de 1m** devra être respectée dans tous les contextes (enseignement, jeux, déplacements...) et tous les espaces (classe, couloirs, préau, sanitaires, cour et abords de l'école). Il est indispensable de **bien l'expliquer en amont** aux enfants qui sont en général peu habitués à cette pratique en confinement à la maison et encore moins à l'école (en particulier dans leur perspective de retrouver leurs camarades et leurs jeux). Les **gestes barrière** seront observés partout, en permanence, et par tout le monde. Les familles s'assureront que leurs enfants **savent pratiquer** le lavage de toutes les parties des mains à l'eau et au savon au moins 30secondes et leur séchage soigneux, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle. Les parents veilleront à munir leurs enfants d'un **paquet de mouchoirs en papier jetables dans la poche** de leur vêtement et d'une petite bouteille d'eau marquée au nom de leur enfant. **Pas de gel hydro-alcoolique**, dont l'utilisation ne sera envisagée que sous le contrôle étroit d'un adulte.

Les **échanges manuels** (ballons, jouets, stylos...) devront être évités. Les familles veilleront à **contrôler** et renouveler le matériel scolaire (qui ne sera plus prêté au besoin en classe), vérifier les jeux emportés (ni billes, ni cartes, ni figurines...) et préférer les jeux individuels (type corde à sauter).

Différents **outils d'aide** vous sont proposés par **vos représentants de parents d'élèves**, le ministère de l'éducation nationale, les membres du RASED et l'école sur le blog.

Le **port du masque** est recommandé et mis à disposition pour les personnels. Il n'est pas obligatoire pour les élèves. Il appartient aux familles qui le souhaitent de les fournir pour leurs enfants qui devront cependant être **en mesure de les porter dans des conditions satisfaisantes** (sans les toucher!) Des masques FFP1 resteront à disposition à l'école pour les enfants qui présenteraient des symptômes.

Les élèves qui ne seront pas en capacité d'appliquer ou d'observer les principes des gestes barrières ne pourront pas (ou plus) être accueillis à l'école.

* sauf reprise des 14 et 15 mai.

surveillance de l'apparition de symptômes chez les enfants

Les parents s'**engagent** à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes chez l'élève ou dans sa famille et en particulier avec une prise de température quotidienne avant qu'ils ne partent à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C) et à **en informer l'école** dans ce cas.

moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève

Isolement immédiat de l'élève avec un masque en salle des maîtres sous la surveillance de la directrice dans l'attente de son **retour à domicile** (appel sans délai des parents) ou de sa prise en charge médicale. Les symptômes évocateurs sont: toux, éternuement, essoufflements, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc...

procédure applicable lors de la survenue d'un cas

Qu'il concerne son enfant (ou un autre élève/personnel) réalisation d'un **test de dépistage** dans un centre prévu à cet effet, en lien avec le **médecin traitant** et le personnel de santé de l'**Éducation Nationale référent**, pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève depuis les 48H précédant le début des symptômes (selon les critères de Santé Publique France et suivant la mise en œuvre du processus opérationnel et les prescriptions définies par les autorités sanitaires).

interdiction de pénétrer dans l'enceinte scolaire

Aucun parent d'élève ne sera admis à pénétrer dans l'école et pour quelque raison que ce soit.

points d'accueil et de sortie des élèves

Au **nouveau portail**, en **distanciation** avec marquage au sol, suivant un **sens unique de parcours** d'entrée par la rampe handicap et de sortie par les escaliers, sous l'**autorité déléguée au personnel communal** en poste à l'extérieur de l'école.

Horaires* à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie

Les élèves seront accueillies **exclusivement** selon les **plages horaires** de chacun des groupes classes indiquées dans les **propositions** aux familles par mail, **listes d'accueil** sur blog et **par affichage** sur le panneau devant l'école.

Les **fratries** seront accueillies :

- ensemble et sur la plage horaire la plus avancée **uniquement** pour les élèves identifiés **prioritaires** « enfants des personnels de soin et personnels nécessaires à la reprise »
- sur les plages horaires de **leur groupe classe respectif**, pour **les autres**.

Les **sorties** auront lieu en décalées selon les **groupes classes**, dans le même ordre séquentiel que les entrées, aux plages horaires indiquées (listes accueil et affichage) et pour **tous les élèves** (fratries comprises). Toute **sortie d'un élève** sera **impérativement subordonnée** à la présence d'un adulte **responsable et présent** à la sortie.

Aucun retard ne sera accepté ni à l'entrée, ni à la sortie ; les élèves retardataires ne seront pas admis à l'entrée, les autorisations de sortir seul(e) ne seront pas admises ; dans l'éventualité d'un retard de leur famille à la sortie, les enfants concernés seront reconduits vers l'accueil périscolaire de leur groupe classe à l'heure de clôture de la plage horaire de sortie de leur groupe, sans plus d'accueil ultérieur.

(hormis élèves ciblés prioritaires des catégories professionnelles ciblées ci-dessus)

organisation de la demi-pension et accueil périscolaire du soir

Tous les **élèves accueillis à l'école**, le seront **automatiquement** sur le temps méridien de **restauration scolaire**. Aucune entrée ou sortie d'élève n'aura lieu durant le temps méridien du déjeuner.

Les **modalités d'organisation et d'accueil périscolaire** sont à consulter sur le site et le portail famille dédiés **de la ville**.

Le présent protocole s'appliquera du 14 mai au 22 juin 2020 et sera reconduit et ou modifié en fonction des mesures nationales et /ou préfectorales prévues suivant l'évolution de la situation sanitaire et de leurs modalités d'applications locales définies en concertations mairie/ IEN/ direction de l'école

** horaires en annexe ci-jointe*

Protocole d'accueil des élèves-annexe horaires-

École élémentaire Jean moulin

St Rémy lès Chevreuse



Nouveaux horaires des groupes à compter du 8 juin

Horaires	entrée	sortie	lundi	mardi	jeudi	vendredi
groupe 1	8H20/8H30	16H20/16H25	CE2	CE2	CE2	CP
groupe 2	8H30/8H40	16H25/16H30	CP	CM1	CM1	CM1
groupe 3	8H40/8H50	16H30/16H35	CE1	CE1	CE1	CE1
groupe 4	8H50/9H00	16H35/16H40	CM2	CM2	CP	CM2
groupe 5	9H00/9H10	16H40/16H45	CM1		CM2	CE2